



## REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de la  
Chapelle-Taillefert

3-1

### REGLEMENT GRAPHIQUE Planche NORD

Juillet 2021

**PRESCRIPTION**  
Délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2021

**ARRET DU PROJET**  
Délibération du Conseil Communautaire du 21 novembre 2021

**APPROBATION DU PROJET**  
Délibération du Conseil Communautaire du 21 novembre 2021

#### Zonage réglementaire

- Ua- Secteur urbain à vocation mixte correspondant au bourg historique
- Uc- Secteur urbain résidentiel en extension du bourg et des villages
- Uva- Secteur urbain d'habitat traditionnel correspondant aux villages
- Ue- Secteur urbain accueillant des équipements publics ou d'intérêt collectif
- Us- Secteur urbain dédié aux activités touristiques et de loisirs
- A- Secteur agricole à préserver
- N- Secteur naturel et forestier à préserver

#### Dispositions agricoles

- Bâtiment agricole
- Périmètre de réciprocité (50 ou 100m)

#### Prescriptions particulières

- Espace boisé classé (article L.113-1 du CU)
- Cours d'eau et zones humides à préserver pour des motifs d'ordre écologique et paysager (article L.151-23 du CU)
- Constructions ou installations interdites le long des grands axes routiers (article L.111-6 du CU)
- Bâtiment en zone A et N pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 2° du CU)

0 250 500 m

Echelle 1 : 4000